Ondes URBAINES
VILLES de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 30 Août 2017 - n°142

Editorial de Caroline Cayeux, présidente de Villes de France - Une rentrée budgétairement très tendue dans les villes et leurs agglomérations
Services publics - Villes de France enquête sur les Contrats aidés
Initiatives en ligne - A Blois, une administration partagée en projet
Habitat - Le prix de revient des logements sociaux a augmenté de 28% depuis 2007
Institutions - Publication du « Mémento » pour les sénatoriales 2017
Numérique - Retombées économiques locales du THD
Centre-ville et Commerce - Lancement de la 2nde édition des Trophées des Centres-Villes
Agenda

EDITORIAL DE CAROLINE CAYEUX, PRÉSIDENTE DE VILLES DE FRANCE

Une rentrée budgétairement très tendue dans les villes et leurs agglomérations

Juillet s'est presque achevé dans l'euphorie, lorsqu'il était question de l'installation de la Conférence nationale des exécutifs et de la promesse d'une *«confiance renouvelée»* dans le dialogue entre l'État et les représentants des collectivités locales ; le premier bilan que tirent les élus se résume à une grosse déception.

Août s'achève avec de premiers orages, conséquences des décisions budgétaires prises cet été, de façon unilatérale par l'État : il en va ainsi de la révision de la politique des APL, de la fin des contrats aidés, ou encore du rognement des lignes budgétaires prévues pour les centre-bourgs et la politique de la ville (DETR)…

Prises à l'échelle de leur volume budgétaire, ces décisions sont évidemment sans commune mesure avec ce qui nous attend pour ce mois de septembre, avec la présentation par le Gouvernement du prochain projet de loi de finances pour 2018, et la loi de programmation des finances publiques, mais elles ont en tout cas sensiblement altéré la confiance et la qualité de la relation qui nous liaient à l'État.

En dehors des décisions fiscales qui vont impacter les ménages et les entreprises, cette rentrée reste décisive pour l'équilibre des finances de nos collectivités locales, puisque la loi de programmation des finances publiques va justement fixer la trajectoire de réduction de la dépense locale pour le quinquennat, et la loi de finances pour 2018, poursuivre le chantier d'extinction programmée de la taxe d'habitation.

Lors des différents groupes de travaux interministériels que *Villes de France* continue à investir, je n'ai de cesse de réclamer la prise en compte de la spécificité de la nature de la dépense du secteur public local (du fait de son poids dans l'endettement de la nation, soit 9% du PIB, et de l'importance des dépenses d'entretien et d'équipement dans toutes les agglomérations), et de demander de *«limiter avec discernement l'effort qui va être redemandé au bloc local»*.

Les élus des *Villes de France* déplorent l'effort, toujours bien réel, qui leur est imposé depuis 2014, et l'effort tendanciel qui concerne par exemple l'évolution des dépenses des organismes de sécurité sociale, dont le poids et l'équilibre restent trop souvent hors de contrôle, et absent du débat avec l'État.

SERVICES PUBLICS

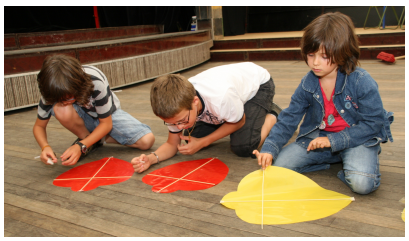

Villes de France enquête sur les Contrats aidés

Finalement se seront 310 000 contrats aidés qui seront disponibles en 2017, (contre 459 000 au titre de l'année 2016). Une baisse d'un tiers, importante donc, mais revue légèrement à la hausse après les multiples réactions, en particulier des élus locaux, mais aussi du monde associatif qui bénéficie très largement de ce dispositif.

Récemment, le Premier ministre a remis en cause la performance de ce dispositif tout en confirmant que les contrats aidés seraient maintenus en 2018 dans l'Education nationale et les territoires ultramarins. Dans l'Education nationale, le contingent de 50 000 contrats aidés

pour l'année scolaire 2017-2018 devrait cibler l'accompagnement des élèves handicapés, a déclaré le chef du Gouvernement.
Pour les élus de *Villes de France*, qui ont notamment recours aux emplois aidés pour les activités périscolaires (mais aussi la pause méridienne et l'entretien des locaux scolaires), il y a nécessité à préserver ces dispositifs, qui permettent de rapprocher du monde du travail les personnes qui en sont éloignées. Ces contrats aidés méritent certainement d'être revisités et ajustés, mais ne peuvent être supprimés unilatéralement. Ils sont essentiels dans le combat en faveur de l'emploi, de l'insertion, mais aussi de la sérénité et de la tranquillité des villes.
Villes de France réalise actuellement une enquête auprès de ses membres pour dresser l'état des lieux chiffrés des contrats aidés, en ciblant les services concernés, les coûts qu'ils représentent et en tentant d'établir un bilan pour les bénéficiaires.

INITIATIVES EN LIGNE

A Blois, une administration partagée en projet

Le conseil municipal s'est penché sur un projet de rapprochement entre ambitions politiques et gestion administrative pour une culture partagée contribuant à améliorer l'action publique. Pendant deux ans, 220 cadres et 500 agents se sont mobilisés pour établir un programme d'actions touchant 1 650 agents de la ville, de l'intercommunalité et du CIAS.
Récompensé par le prix Territoria d'argent 2016 dans la catégorie « optimisation des ressources », le « projet d'administration partagée 2014-2020 » porté par Blois, Agglopolys et le centre intercommunal d'action sociale s'est construit sur la base de dix groupes de travail favorisant des projets de bien vivre ensemble. Un programme d'action en 5 axes et 117 pistes d'actions proposées dont 29 prioritaires ont été élaborés. Bien-être au travail, efficacité des politiques publiques, management, compétences… autant de sujets abordés lors de la vaste consultation. L'ensemble des agents a reçu un exemplaire du document et un suivi est également assuré par la Direction générale mutualisée (DGS, DGAS, directeur de cabinet), qui met en place quatre lettres annuelles et des points réguliers informant les agents de l'état d'avancement du projet. Si la mutualisation des fonctions support entre la ville et l'agglomération date d'une dizaine d'années, ce projet a apporté une vraie émulation positive et un renforcement de la culture commune pour les administrations. Des ateliers itinérants, des cartes heuristiques (mind gap), des formats P'tit Déj, la projection de 5 saynètes racontant les histoires de deux fonctionnaires territoriaux « Sophia et Edouard » sont autant d'outils de participation innovants utilisés dans la démarche.
Contact :

HABITAT

Le prix de revient des logements sociaux a augmenté de 28% depuis 2007

La lettre « Eclairages », éditée par la direction des fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, montre régulièrement les évolutions des coûts de construction des logements sociaux. **En dix ans, le prix de revient moyen d'un logement social a augmenté de 28 %**. Cependant, et c'est une tendance nouvelle : depuis 2014, le prix est relativement stable avec une hausse moyenne de 0,6 % par an. Comme le rappelle ce document, parmi les trois grandes composantes du prix (foncier, travaux de construction, autres charges), le coût du foncier est celui qui progresse le plus vite depuis 2014, tandis que le coût des travaux de construction décroît légèrement. Plusieurs facteurs peuvent influencer le prix de revient d'un logement social : la situation géographique (en zone tendue ou dans le périmètre du Plan national de rénovation urbaine – PNRU), le type de maîtrise d'ouvrage (en direct ou en vente en l'état futur d'achèvement – VEFA), ou encore le type de logement (individuel ou collectif). En revanche, la taille d'une opération ne semble pas agir de manière déterminante sur le prix.
Pour lire l'enquête en intégralité

INSTITUTIONS

Publication du « Mémento » pour les sénatoriales 2017

Comme à l'occasion de chaque scrutin, le ministère de l'Intérieur a publié au milieu de l'été le *« Mémento à l'usage des candidats aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017 »*, alors même que le « collège des grands électeurs » avait déjà été désigné le 30 juin dernier. Chaque préfet avait jusqu'au vendredi 7 juillet 2017 pour publier les tableaux des grands électeurs sénatoriaux pour les départements concernés. Depuis 2011, le Sénat est renouvelé par moitié, en deux séries, tous les 3 ans. Le 24 septembre 2017, 170 sénateurs de la série 1

seront ainsi élus. Il existe pour les élections sénatoriales deux modes de scrutin : le scrutin majoritaire à deux tours (qui s'applique dans les circonscriptions élisant 1 ou 2 sénateurs) et le scrutin à la représentation proportionnelle (dans les circonscriptions élisant 3 sénateurs ou plus). Ainsi, 136 sièges sont à pourvoir à la représentation proportionnelle et 34 au scrutin majoritaire. La série 1 concernée par ce renouvellement comporte 44 circonscriptions (départements) ainsi que la moitié des sièges des sénateurs représentant les Français établis hors de France :
- 38 départements métropolitains, soit les départements dont le numéro est compris entre 37 (Indre-et-Loire) et 66 (Pyrénées-Orientales) et les départements d'Île-de-France ;
- 4 départements d'outre-mer : la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, Mayotte ;
- 2 collectivités d'outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon et La Nouvelle Calédonie ;
- Par ailleurs, 6 des 12 sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France sont concernés par le renouvellement du 24 septembre 2017.
- Le siège vacant en Savoie (scrutin majoritaire) appartenant à la série 2 sera pourvu au terme d'une élection partielle également organisée le 24 septembre.
Enfin, pour les questions précises liées aux dépenses de campagne, les candidats sont invités à se référer au «Guide du candidat et du mandataire» sur son site internet par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques . Rappelons enfin que les candidats aux élections sénatoriales devront déposer leurs candidatures entre le 4 et le 8 septembre.
- *Accéder au Mémento du Ministère de l'Intérieur (version du 9 août)*
- *Accéder au site dédié du Sénat*

NUMÉRIQUE

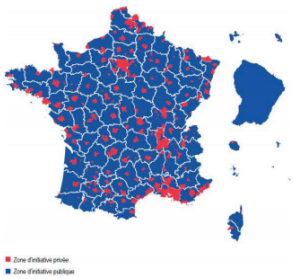

Source : Mission Très Haut Débit, Rapport annuel au Parlement, 2014

Retombées économiques locales du THD

Un guide de France Stratégie paru cet été permet d'évaluer l'impact économique du déploiement du très haut débit dans un territoire. Une mesure globale serait utile, le déploiement du très haut débit représentant un investissement de plus de 20 milliards d'euros pour l'Etat. Se basant sur des travaux consacrés aux réseaux d'initiative publique d'Alsace et du Nord-Pas-de-Calais, le document fournit des modèles de calcul au service prospective pour mesurer les retombées socio-économiques. En moyenne, une hausse du taux de pénétration du très haut débit de 10 points dans le secteur des entreprises génère une hausse de 0,5 à 1,5 point de croissance économique tandis que le pouvoir d'achat des ménages est ainsi augmenté de 15 euros par mois et par ménage, de par l'accès au e-commerce et aux plateformes collaboratives type vente d'occasion. Ces calculs correspondent à l'état d'un territoire sans bon haut débit passant d'un coup au THD et sont donc spécialement adaptés pour les territoires en zones blanches de l'internet fixe. Une hypothèse de l'étude est l'absence de concurrence par un autre réseau fixe ou mobile alors que les opérateurs ont récemment annoncé que concurrencer les RIP est désormais envisageable.
Lire le document

CENTRE-VILLE ET COMMERCE

Lancement de la 2nde édition des Trophées des Centres-Villes

Comme l'année dernière, *Villes de France* est partenaire des Trophées des Centres Villes et Cœurs de Métropoles, organisés par La Gazette et Le Courrier des Maires. Ces Trophées sont une opportunité de récompenser et mettre en valeur les bonnes pratiques de développement des centres-villes. Ainsi, le Grand Cahors avait été récompensé en 2016 pour son projet *« Cahors cœur d'agglo »*. L'enjeu est également de valoriser les partenaires soutenant les villes et de favoriser la rencontre entre acteurs publics et privés. Enfin, ce sont les territoires dynamiques qui bénéficieront d'une plus ample visibilité, avec un marketing territorial ainsi renforcé. Les prix seront remis le 19 octobre 2017 à Paris dans le cadre d'une journée de conférence. L'année dernière, la secrétaire d'Etat aux collectivités locales, Estelle Grelier et Jean Pisani-Ferry, commissaire général à France Stratégie, avaient fait partie des intervenants prestigieux. Les collectivités ont jusqu'au 15 septembre pour candidater.
Candidater et découvrir l'évènement

AGENDA

- **31 août 2017** - *Paris* - Rencontres entre Jacques Mézard, et Julien Denormandie et Villes de France, puis rencontre avec Gérald Darmanin
- **14 et 15 septembre 2017** - *Saint-Brieuc* - Colloque sur l'Enseignement supérieur et la recherche en partenariat avec l'AVUF et Saint-Brieuc Armor Agglomération Pré-programme et inscription
- **19 septembre 2017** - *Paris* - *Villes de France* rencontre la ministre de la Santé, Agnès Buzyn
- **22 septembre 2017** - *Béthune* - Forum Smart City *" Ma vie, Ma ville de demain "*
- **12 octobre 2017** - *Paris* - Assemblée générale de *Villes de France*
- **12 octobre 2017** - *Paris* - Colloque *Villes de France " Affronter les nouvelles contraintes budgétaire - Les villes de France ont-elles tout exploré ? "*
- **19 octobre 2017** - *Paris* - Remise des Trophées des Centres-Villes
- **26 octobre 2017** - *Paris* - Réunion Groupe de travail Europe
- **8 novembre 2017** - *Paris* - Rendez-vous de l'intelligence locale : La Silver Economy : une chance pour les villes de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi